L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS
Bureau: 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 2 AVRIL.

# FEUILLETON.

LES

## INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

### LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLIII

AU LAPIN COURAGEUX!

(Suite.)

Leur entrée fut si précipitée, si inattendue, que le débardeur se vit rudement poussé, repoussé et presque renversé par le flot des arrivants, avant même de reconnaître à qui il pouvait avoir affaire.

Mais le géant quitta le gamin.

En un tour de main, la place fut déblayée, et le débardeur noir dégagé.

Cela ne se fit pas sans récriminations.

Mais il n'en fut rien de plus.

—C'est *ici?* demanda le débardeur noir.

—C'est *ici!* répondit l'orange.

Ils allèrent se reposer à la table du pierrot.

Cependant les nouveaux venus menaient grand train et faisaient grand bruit. Ils criaient, se démenaient, affectaient de ne pas voir les cinq personnes qui se trouvaient avant eux dans la boutique de François Tournesol.

—A boire! à boire! Il n'y a donc pas de garçons dans cette baraque? cria l'un d'eux.

La Cigale et Mouchette se retournèrent ensemble en entendant l'organe enchanteur de M. Coquillard-Charbonneau, revenu costumé en malin, et tout oublieux de sa récente déconfiture.

Mais disons: *oublieux* en apparence, — maître Charbonneau étant le *mouchard* le plus rancunier que la police officieuse ait jamais employé.

Il continua, aidé par ses compagnons, qui frappaient sur toutes les tables à tour de bras:

—Garçon! ohé! Garçon. C'est le *Lapin de la Belle au bois dormant* ici. Ce n'est pas le *Lapin courageux*. Garçon! ohé! garçon! ohé! Pere Tournesol! arrivez! A boire! à boire! à boire!

Et tous de répéter:

—A boire! à boire! à l'aide des notes les moins justes et les plus discordantes.

Ni patron ni garçon n'accoururent se mettre à leur disposition.

Les cris, les hurlements, les chocs de verres recommencèrent de plus belle.

Personne ne venait.

Le malin brisa sa canne sur une des tables à force de s'en servir avec violence.

Un des éclats vola en l'air, et retomba devant le débardeur noir. Celui-ci le saisit avec un sang-froid et une amabilité sans égale:

—Monsieur, dit-il, en s'adressant à Coquillard, qui en tenait encore l'autre bout à la main, monsieur!......

—Je ne suis pas un monsieur! répliqua grossièrement son antagoniste.

—Camarade!

—Au diable! Je ne suis pas ton camarade, débardeur d'allumettes à un sou le paquet....

—Soit. Voici votre canne, répondit l'autre, qui avait fait vœu de patience. Je suis désolé de ne pouvoir vous la donner au grand complet, mais vous avez eu l'adresse de ne m'en envoyer qu'une minime partie......

—Je n'ai qu'un regret, beau raboteur de bûches mouillées......

—Et lequel?

—Celui de l'avoir cassée sur une table au lieu de te l'avoir cassée sur les reins.

—Vous êtes aimable, estimable malin.

—Qu'est-ce que c'est? on fait le joli cœur avec papa? répondit Coquillard d'un ton de stupide insolence. Faudra voir à changer ta chansonnette.

—Excusez-moi, monsieur Coquillard, fit poliment le débardeur noir, pendant que l'orange se mordait les poings de la contrainte qu'il s'imposait en ne sautant pas à la gorge de l'*alter ego* de M. Jules, excusez-moi, je n'avais pas l'intention de vous insulter.

—Ah! ah! tu me connais, toi! reprit l'autre étonné.

—C'est pourquoi il m'est totalement impossible de vous adresser la moindre injure.

Coquillard-Charbonneau allait se donner au diable de ne pouvoir mettre la main sur un bon sujet de querelle, tellement sa vanité lui suggérait que le débardeur noir lui parlait sérieusement. Mais un éclat de rire étouffé que Mouchette, le diablotin, laissa échapper à son grandissime regret, l'avertit de son erreur.

Sa rage ne fut que plus violente.

Il regarda autour de lui, comme un taureau aveuglé par la fureur, et frappant du pied, il allait se porter à quelque extrémité, imprudence ou sottise, lorsqu'une toux sèche et sonore, venant d'un des angles de la pièce, le retint, l'arrêta soudain, ainsi qu'eût pu le faire une grille aux solides barreaux de fer.

Dans cet angle, dans ce coin, à l'écart, se tenaient deux hommes masqués, costumés l'un en paillasse, l'autre en domino vénitien.

C'était le paillasse qui venait de mettre un frein à la fureur de Coquillard-Charbonneau.

Ces deux masques, faisant partie de la bande de survenants, étaient les seuls qui n'eussent point hurlé, gesticulé, cabriolé et fait un bruit d'enfer dans le rez-de-chaussée du *Lapin courageux*.

Ils figuraient dans le tableau, plutôt en spectateurs qu'en acteurs.

Ils laissaient faire. Ils n'agissaient pas.

Evidemment, là se trouvait la tête de cette troupe désordonnée. C'était à ces deux masques-là, ou bien à l'un d'eux qu'il fallait demander la cause de cette irruption inattendue.

Le débardeur noir s'en aperçut du premier coup d'œil, et laissant là maître Charbonneau, obligé de museler sa colère, il alla droit au paillasse.

Celui-ci l'attendit sans broncher.

— Paillasse, mon ami, lui dit le débardeur sans aucun préambule, je te remercie de ton procédé.

— Quel procédé? répondit l'autre d'une voix hors nature.

— D'avoir mis une *sourdine à la musette* de votre chien de basse-cour.

Coquillard Charbonneau poussa un grognement de rage qui le fit réellement ressembler à l'animal dont on lui donnait le nom.

Le paillasse ne sourcilla point, et, ne tenant pas à continuer la conversation avec le débardeur noir, il lui tourna le dos sans plus de cérémonie.

Ce dernier ne fit que rire de son impolitesse.

Mais la Cigale, le débardeur orange, ne se contint pas plus longtemps en voyant son chef, si respecté par lui, traité comme un saute-ruisseau.

Il se précipita vers le paillasse, et lui mettant son énorme poing sous le nez:

— Goujat! va-nu-pieds! lui cria-t-il d'une voix de tonnerre.

Ce fut l'étincelle qui mit le feu aux poudres.

Sans s'adresser à la Cigale, dont le poing fermé ne l'effrayait que médiocrement, le paillasse dit:

— Capitaine?

Personne ne répondit.

Il continua:

— Passe-Partout?

Même silence.

—Ah! j'ai l'air de parler chinois, dit sourdement le paillasse en consultant le domino vénitien, que faut il faire?

—Carte blanche! répliqua le domino vénitien de façon à n'être entendu que de lui.

Le paillasse se dirigea alors avec lenteur vers le débardeur noir, et lui parlant bien en face, les yeux dans les yeux, sans plus se donner la peine de déguiser sa voix:

— Mon cher capitaine, mon bon Passe Partout, mon excellent ami Riffard, nous renions donc le soir nos connaissances du matin?

— Ah! ah! c'est vous, digne monsieur Jules! riposta le masque interpellé.

— Moi-même, pour vous servir.

— Trop aimable...... mais je ne vous ai fritais jamais des gages à la hauteur de votre mérite.

— C'est ce qui vous trompe.

— Vous êtes modeste.

— Mais oui.

— Une preuve de votre modestie? fit le débardeur noir avec un sourire narquois.

— Vous la voulez?

—Je ne vous cacherai pas que mon étonnement égalera tout au moins votre humilité.

— Libre à vous, mon bon.

— Voyons la preuve!

— La preuve que je ne demande pas mieux que de vous servir......

— Eh bien?

— C'est que vous êtes servi.

A l'époque où M. Jules faisait partie de la police de sûreté, la locution: Vous êtes ou tu es servi! avait fini par devenir proverbiale.

Il l'employait pour indiquer à ses hommes, à ses agents, le moment où il leur fallait saisir leur victime ou se jeter sur leur proie.

Le débardeur connaissait, sans aucun doute, de longue date cette formule menaçante, car, en l'entendant sortir de la bouche du paillasse, il se recula vivement, comme pour se mettre sur la défensive.

Mais quelle que fût la rapidité de son mouvement de retraite, elle n'égala pas la vitesse et le zèle avec lesquels Coquillard-Charbonneau s'approcha de lui.

En moins d'une seconde, la main de l'agent de M. Jules se posa rudement sur l'épaule du prétendu Passe-Partout.

En moins d'une seconde aussi le poing de Cigale s'abattit avec une telle force sur le crâne de Coquillard, que le misérable tomba comme une masse sur le sol sans jeter un cri, sans même pousser un soupir.

—Tonnerre! cria M. Jules.

—En plein dans le mille!..... grimaça le diablotin en faisant une cabriole.

Les hommes de l'ex chef de la police de sûreté se groupèrent derrière lui, prêts à le soutenir.

L'ordre d'attaquer, de saisir le débardeur noir allait être donné par lui.

Mais au moment où M. Jules ouvrait la bouche pour le donner, son adversaire, qui venait de traiter si durement le pauvre Charbonneau, bondit par-dessus la table, qu'il renversa en un tour de main et dont il se fit un rempart.

Le débardeur orange fermait la porte de la boutique à double tour, et se plaçait devant cette porte, le bâton haut, dans une attitude de calme et de résolution qui eussent conseillé la réflexion au plus téméraire.

Enfin, le pierrot et le domino noir flanquaient la droite et la gauche du masque que M. Jules voulait *servir* à sa manière.

— Bien! s'écria l'ex-agent, je ne comptais prendre qu'un épervier dans mon filet, voilà des pigeons qui s'y jettent d'eux-mêmes. A vous les plumes, mes garçons! ajouta-t-il en se tournant vers les siens.

Ceux-ci firent un pas en avant.

— Arrêtez! dit le domino vénitien en s'interposant entre les deux partis, prêts à en venir aux mains.

M. Jules retint ses hommes.

Au son de cette voix, le débardeur noir se pencha du côté de l'inconnu, cherchant à le reconnaître malgré le loup de velours qui cachait hermétiquement son visage.

Le domino vénitien reprit, en s'adressant au pierrot et à son garde du corps:

— Vous, retirez-vous! On ne vous veut pas de mal.

— Laisseriez-vous sortir ces messieurs avec nous? demanda le pierrot de son ton le plus hautain.

— Non pas. Sortez, nous vous en laissons la liberté. Quant à ces deux hommes, nous les tenons et nous les gardons.

— Alors, gardez-vous vous-mêmes. Ces messieurs ne me semblent pas disposés à se laisser prendre.

— On se passera de leur permission, dit M. Jules, qui, le domino vénitien s'étant retiré, venait de reprendre le haut du pavé.

— Faudra voir! grommela le domino orange qui se tenait toujours en sentinelle à la porte d'entrée donnant sur la rue d'Angoulême-du-Temple.

C'était un singulier spectacle.

Une quinzaine d'hommes tenus en échec par deux pauvres diables qu'ils comptaient happer sans la moindre résistance, sans aucune difficulté.

M. Jules comprit que, dans l'intérêt de son amour-propre, dans celui de sa réputation, il fallait en finir promptement.

Sortant deux pistolets de sa poche, il les arma, et les braquant sur le débardeur noir.

—Riffard, Capitaine, ou Passe-Partout, rendez vous ou je vous tue, s'écria-t-il.

—Je ne suis pas celui que vous croyez, répondit l'autre, se faisant un bouclier de la table renversée.

—Une fois, vous rendez-vous?

—Non.

—Deux fois?

—Non.

—Qu'il se démasque, fit l'inconnu.

—Au diable! repartit le débardeur.

—Vas-y donc! hurla M. Jules, en faisant feu d'un de ses pistolets.

Le coup partit.

Mais auparavant son adversaire lui avait allongé par-dessus son rempart improvisé un coup de manchette si vigoureux, si juste, que la balle toucha le plafond, et que son second pistolet lui échappa et tomba sur le parquet.

—Sacrebleu! dit l'ex-chef de la police de sûreté. A vous, mes garçons! Allez-y...... et à mort! à mort!

Les masques se ruèrent sur le débardeur, faisant arme de tout ce qui leur tombait sous la main.

Mais alors, le domino orange, mettant la clef de la porte d'entrée dans sa poche, se jeta tête baissée dans la bagarre.

Il frappait, et à chaque coup, un cri retentissait, et un corps roulait à terre.

Alors aussi, le pierrot se plaçait auprès du débardeur noir, deux doubles pistolets à chaque main, criant de sa voix claire et féminine:

—*Adelante!* Marcos Praya!

A ce cri, à cet appel, le domino noir sortit de son immobilité.

Un long couteau catalan au poing, il s'élança au plus épais de la mêlée.

Quant à Mouchette le diablotin, il avait prudemment disparu.

Or, comme le gamin de Paris n'était point un lâche, il lui fallait de sérieuses raisons pour s'éclipser en pareille circonstance.

Mouchette s'était glissé sous le comptoir.

Qu'attendait-il?

Un signal.

Et ce signal ne venant pas, Mouchette, qui n'avait qu'une parole, serait demeuré héroïquement à son poste jusqu'à la fin de la bagarre.

Cependant cette lutte de quatre personnes, dont une femme, contre une vingtaine de bandits, plus ou moins dans la légalité, n'eût pu être de longue durée.

Après les coups de poing et de bâton, les coups de couteau s'étaient mis de la partie.

Après les coups de couteau, c'avait été le tour des coups de pistolet.

Il y avait près d'une demi-minute que l'affaire était engagée.

La Cigale avait eu raison de verrouiller et de fermer la porte de la rue.

Une partie des hommes de M. Jules, restée dans la rue, cherchait à enfoncer cette porte.

L'autre, exaspérée par la résistance forcenée des deux débardeurs et de leurs défenseurs, en étaient arrivés à ne plus vouloir les prendre vivants.

Les cris de: A mort! à mort! poussés par M. Jules, succédant aux cris de: Prenez le vivant! proféré par le domino vénitien; les plaintes des blessés, le cliquetis du fer, le bris des meubles et le heurt des armes s'entrechoquant, furent dominés à un moment donné par la voix stridente du débardeur noir, jetant ces trois mots:

— Il est temps.

— Prrr! ouitch! fit le débardeur orange: prrr! ouitch!

A ce signal, tout s'éteignit, rampes et becs de gaz.

Des ténèbres profondes remplacèrent subitement l'éclatante lumière qui éclairait les combattants.

Mouchette le diablotin devait être pour quelque chose dans ces ténèbres-là.

*(A continuer.)*

---

### MOUVEMENT DU PORT.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi, 2 avril 1868.

Le temps, comme ces jours passés, continue à être clair et beau. Nous ne serions pas fâchés, si, durant l'intervalle généralement consacré au sommeil, une légère pluie survint et mit fin, du moins pour quelques jours, à cette maudite poussière qui commence à devenir fort désagréable.

Les affaires sur les quais sont très restreintes. Deux arrivages seulement durant les dernières 24 heures. Le *Ruth*, de St Louis, a apporté une forte cargaison de divers produits parmi lesquels on compte 154 balles de coton, 2868 barils de farine. Le *Hero*, de la rivière Tennessee, a apporté 201,000 douelles. Le *Lizzie Tate*, à destination de Minden, a quitté le quai avec une forte cargaison. Le *Bart Able* est également parti pour Shreveport avec un fret considérable. Nous en dirons autant du *Starlight* et du *Blackford*, partis pour les Opelousas.

COURTE TRAVERSÉE.—Un télégramme du Capt. Montgomery, du steamer *Dexter*, à son agent, Thos. Keeffe, nous apprend que ce bateau n'a mis pour aller d'ici à Napoléon que 47 heures et 35 minutes, et à Memphis, que 2 jours, 14 heures 38 minutes.

AVIS RÉCENT.—Par une dépêche de Monroe, Le., adressée au Capt. Wm. Sarls, nous apprenons que le bateau *Judge Fletcher*, arrivera ce soir. Il repartira samedi, à 5 heures.

Louisville, 31 mars—L'Ohio a monté lentement jusqu'à midi; il est maintenant à peu près stationnaire. Le temps est clair et agréable.

---

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
QUINCAILLERIE.
*Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.*
Nouvelle-Orléans.
Etablie en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95;
Nouvelle-Orléans.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,
Agents pour la vente des célèbres cloue Weymouth.
Charrues de champs de sucre, &c.,
de Baldwin, Black & Co.
Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de
COUTELLERIE ET DE FUSILS,
SLOCOMB, BALDWIN & CO,
Rue du Canal No 74,
15 mars—1m et rue de la Commune No 95.

## Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

### QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

| | | |
|---|---|---|
| Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868 | | $546,523 42 |
| Savoir: | | |
| Primes d'incendie | $256,272 57 | |
| Primes de mer | 181,153 70 | |
| Primes de rivières | 109,097 15 | |
| | | $546,523 42 |
| En moins: | | |
| Primes remboursées | $5,859 75 | |
| Primes non expirées | 40,145 00 | |
| | | $46,004 75 |
| Montant net des primes | | $502,518 67 |
| Pertes payées: | | |
| Pertes par l'incendie | $62,987 | |
| Pertes sur mer | 184,872 | |
| Pertes sur les rivières | 94,202 | |
| | $342,062 | |
| Escompte au lieu de scrip | 54,348 | |
| Taxes et Revenu intérieur | 24,741 | |
| Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte | 32,310 | |
| Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868 | 37,777 | |
| | | $491,210 76 |
| Réservé pour pertes non réglées | | $11,277 89 |

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $620,000, savoir:

| | |
|---|---|
| Placé en propriétés foncières | $45,598 11 |
| Hypothèques sur propriétés foncières | 79,019 30 |
| Placé en bons de la ville et autres bons | 82,720 00 |
| Placé en actions de banques et autres actions | 123,585 00 |
| Placé en scrip de Compagnie d'assurance | 135,302 00 |
| Prêts garantis | 18,200 00 |
| Effets à recevoir | 43,896 88 |
| Primes en voie de perception | 97,262 71 |
| Encaisse | 111,513 49 |
| | $737,369 49 |

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

| | |
|---|---|
| Charles Briggs, | A. R. Montgomery, |
| Ant. Carrière, | A. Lecourt, |
| Geo A. Fosdick | Frank Williams, |
| S. Brugier, | Thomas Byrne, |
| Chas Lafitte, | John Thornhill, |
| John S. Mansell, | W. A. Violett, |
| P. Anderson, | Hugh McDonald, |
| Alfred Kearny, | Wm. M. Pinckard, |
| A. Frerichs, | John S. Wallis, |
| George W. Dunbar, | George Foster, |
| F. F. Stockmeyer, | Andrew Stewart, |
| Geo. W. Hynson, | L. S. Pothier, |
| Archd Montgomery, | John Nixon, Jr, |
| Henry J. Vose, | R. Piaggio, |
| E. Marquez, | James Gallier, |
| Chas. Wetzlauer, | Rudolph Sieg |
| H. F. Olsen. | |

24 mars

## Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nile-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

| | |
|---|---|
| Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867 | $321,590 00 |
| Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c, payés dans la même période | 217,740 78 |
| Actif le 31 décembre 1867 | 378,724 02 |

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux convenables de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

| | | |
|---|---|---|
| J. M. Allen, | J. H. Ledwingen, | E. K. Converse, |
| A. Moulton, | Wm Chambers, | A. H. May, |
| R. P. Ethell, | John F. Moore, | Robert Hare, |
| Wm M. Perkins, | J. E. Isenhour, | John C. Rogers. |

21 fév—11 m t l 2 jours.

## Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques

UN DIVIDENDE DE CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction payable aux actionnaires le 1er avril prochain.

S. E. PERCY,
22mars—1m Secrétaire.

## Bois à brûler.

BOIS de chêne première qualité, livré à domicile à 6 piastres et demie la corde.

S'adresser rue de Chartres, 208, Café Moka, encoignure Madison. 24 mars—8f

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ.
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19fév—1an

## Le Dr. F. H. Knapp,

Chirurgien dentiste,

A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il exercera toutes les branches de sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

## HARENGS DE HOLLANDE,

Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD,
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par S. HESSE.
8 jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

## MALADIES DES YEUX.

LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.

Consultations de 11 à 2 heures au No 166, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 3 à 4 heures. 16 nov—6m—tlj

---

# SPECTACLES.

## Théâtre de l'Opéra.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

Une grande Soirée musicale aura lieu
**Samedi soir, 4 avril 1868,**
Au profit de ceux qui souffrent de la famine en Prusse
La Señorita JOSEFINA FILOMENO,
Mlle ANTOINETTE FEHRINGER,
M. GRAFF baryton, M. A. DAVIS, ténor, et M. A. B. CHASE, directeur du chœur de l'Eglise du Dr. Palmer, ont obligeamment offert leurs services.

**Prix du Billet, $1.** — A vendre aux principaux magasins de musique et par les soussignés, membres du comité:

J. Kruttschmidt, consul de Prusse, 12, rue Carondelet,
Theo. Von La Hache, 17, rue Baronne.
O. F. Theleman, coin Magasins et Thalia,
H. Heidenhein 58, rue Royale.
John Uster, 658, rue Amour. Troisième District.

La première rangée de loges et de parquets est réservée aux dames et aux messieurs qui les accompagnent.
2 avril—3f

## ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

**Lundi soir, 30 Mars 1868,**
ET TOUS LES SOIRS ET LE SAMEDI A MIDI.

**LES TROIS ERES.**

| 1860. | 1868 | 1876. |
|---|---|---|
| Le Passé. | Le Présent. | L'Avenir. |

Pièce écrite expressément pour l'Académie de Musique, par F. DURIVAGE.

Première apparition, depuis leur retour de Cuba de Mlle AMELIA CARNIAGGIA, DELEHANTY et HENGLER, HARRY BLOODGOOD, CARTER et SCHOOLCRAFT, RYMAN, DICK PARKER, STEWART, BANKER, Miles NELLIE TAYLOR et ST. CLAIR, Miles LUCIE et SALLIE CLINETOP, et toute la Troupe Mammoth dans les programmes à grand effet, et variés.

Représentation tous les soirs et le Samedi à midi.
Voir les affiches du jour. 29 mars

## REOUVERTURE DU
## Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

**Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.**
(En face de l'Hôtel St-Charles.)

*Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.*

C. T. AMES..................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant mâle BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pôle, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, on sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE —Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

| | |
|---|---|
| Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire | $220 escr |
| Passage dans une cabine 2d pont avant | 185 |
| Passage d'entrepont | 100 |

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés ar le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 00 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

| | | |
|---|---|---|
| EUROPE, | capt. Lemarié | Samedi 4 avril. |
| ST-LAURENT, | " Bocandé | Samedi 18 avril. |
| VILLE-DE-PARIS, | " Surmont | Samedi 2 mai, |
| PEREIRE, | " Duchene | Samedi 16 mai |

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS.
*Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,*
Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.
Toisième cabine $55, et en comprenant le billet de chemin de fer, $57.

Les bagages seront marqués pour Paris.
Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3nov 1l2j V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

## LIGNE INMAN.
## Steamers de la Malle.

*Départ du Pier No 45, North River, New York.*

**Tous les SAMEDIS, à midi.**

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

| | | |
|---|---|---|
| New York à Liverpool, | $110, | Aller et retour, $175. |
| New York à Londres, | $115 | Aller et retour, $185. |
| New York à Paris, | $125 | Aller et retour, $200. |

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOTT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

## Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

| | |
|---|---|
| GEN'L. GRANT, | Capt. J. B. Hildreth, |
| CRESCENT CITY, | Capt. S. W. Holmes, |
| SHERMAN, | Capt. W. A. Pendleton |
| GEN'L. MEADE, | Capt. A. W. Sampson, |
| UNITED-STATES, | Capt. Geo. L. Norton, |

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer
GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

**Chambres............$50 00.**

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIOSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. GRANT partira SAMEDI, 11 avril.
26fév

## Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants:
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer
MARIPOSA,
Kimble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet, No 41

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, SAMEDI, 4 avril 1868—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey; commis, L. P. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, samedi à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nelle Ibérie, Fausse-Pointe, St. Martinville, Pont Braud, et tous les ports intermédiaires du Bayou Têche. Il prendra également du fret pour Simsport, Churchville et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord. 1er avril

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Lonallier, commis M. Keuteson, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Devaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

PAQUEBOT
DU
BAYOU SARA,
DE LA COTE
ET
LAFOURCHE.

LAFOURCHE....................Capitaine Barance.
Le Mercredi..............................à 5 heures du soir.
Le Dimanche..............................à heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 mars—1m A. C. GODDIN.

## Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

*St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.*

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

| | |
|---|---|
| JAMES YONGE, | T. S. WILLIAMS, |
| Agent pour le frêt. | Surintendant général. |

11janv—3m

## GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

## Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se rendra au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au soin des rues Camp et Commune, pourront faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, sera reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 6 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdéc G. W. R. BAYLEY,
Surintendant.

---

# VENTES JUDICIAIRES.

### VENTE JUDICIAIRE.

**Succession d'Ellen Mc Carthy.**

MERCREDI, 2 avril 1868, par ordre de l'Honorable la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, je procéderai, à l'encoignure des rues Gravier et Bolivar, à la vente des objets suivants:

1o Le contenu d'une grocerie,
2o Lot de meubles.

Conditions—Comptant en billets du Trésor.

P. R. O'RORKE,
2avril—1f Greffier.

**Gustave Yalets vs Jean Lafitte.**

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 21,814—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai le LUNDI, quatre de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Les onze douzièmes indivis d'un certain terrain situé en cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, St Philippe et Royale, ayant, mesure américaine, quarante-deux pieds six pouces de face à la rue Bourbon, sur une première profondeur de cinquante-trois pieds trois pouces et trois lignes sur la ligne du côté de la rue Dumaine; à cet endroit ledit ligne rentrant, par une courbure jusqu'à l'extrémité de la totalité de la profondeur dudit terrain, laquelle est de cent vingt-sept pieds neuf pouces; et sur la ligne du côté de la rue St Philippe, sur une première profondeur, sur une ligne droite, de quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et un huitième, et de là formant, à angles droits, quatorze pieds six pouces, de là, continuant sur une ligne droite sur le surplus de la profondeur, laquelle est de vingt-huit pieds un pouce et trois huitièmes. Ledit terrain ayant sur la ligne du fond seulement vingt-sept pieds un pouce de largeur.

Le tout, conformément au plan dressé par J. A. De Pouilly, architecte, le 8 mars 1848, et déposé en l'étude de P. E. Laresche, notaire public en cette ville, sous le No Onze, de son livre de plans L. Cette propriété comprend également cette portion de terre acquise par J. P. Viala, de C. Bardes, suivant acte au rapport du dit notaire Laresche, en date du 20 d'avril 1849, ayant deux pieds deux pouces et six lignes, mesure française, à prendre, du côté de la rue St-Philippe, à la distance, sur une ligne droite, de cinquante six pieds, mesure française, de la façade de la dite propriété. Le tout plus amplement décrit au dit acte.

Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent.

Les dits onze douzième, de la dite propriété ont été acquis par le défendeur des héritiers du dit P. Viala, suivant acte au rapport de C. V. Foulon, notaire public en cette ville, en date du 27 décembre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
2 avril—2,11,19,28,—mai,4

**MATHEW HENRICK vs F. O. WOODMAN et als.**

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située rue Clara, entre celles Calliope et Delord, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon étude pour recours.

Et immédiatement après, dans le voisinage, Dix-neuf (19) cuves, et vingt quatre (24) "Rectifiers."

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
2avril—2,5 8,11,15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

**C. E. GIRARDEY & Co vs JULES BLINEAU.**

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,637—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI quinze d'avril 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds d'une pâtisserie situé rue de Chartres, entre celles St-Louis et Conti dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2 avril—2 5 8 11 15

**GEO. RULEFF vs P. S. NUGENT & al.**

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 14,292—En vertu de trois writs de fieri facias contre la ville de la Nouvelle-Orléans en faveur de Jotham Potter.—Geo. Ruleff et — McKee, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, deux de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Trois certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de la Douane, Front, Wells et Crossman, l'un des dits terrains a une façade sur chacune des trois rues dernièrement mentionnées, mesurant vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face sur les dites rues Wells et Front respectivement, sur une profondeur et façade de cent vingt pieds sur la dite rue Crossman. Les autres deux terrains sont contigus du côté de la rue de la Douane au susdit terrain et mesurent chacun, vingt-quatre pieds onze pouces et deux lignes de face à la rue Wells, les mêmes dimensions sur la rue Front, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1 9 17,25,—2 mai,

**CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS O'ROURKE.**

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 18,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quatre terrains situés dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississipi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize de l'îlet No trente trois (33) lequel est borné par les Avenues Pacific et Elmire et les rues Decatur et de l'Amiral, suivant plan dressé par W. Thompson, ci-devant arpenteur, le 7 de mars 1849 et déposé en l'étude de J. Graham, notaire public en cette ville.

Les dits terrains mesurent chacun, trente deux pieds trois pouces de face à l'Avenue Elmire sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent; le propriétaire est sujet au privilège par suite d'un prix de vente dû par le défendeur par billet de cent vingt trois dollars ($130 00) avec intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter du 21 de septembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilège et hypothèque le vendeur sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
1er avril—1er 9 17 25 et 2 m

**LAFITTE DUFILHO & CO. vs PETER McDERMOTT.**

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,387.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Harry T. Hays, ci-devant Shérif, et par lui à moi transféré, je procéderai, le JEUDI deux avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Girod, de la Levée, Lafayette et du Commerce, et désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, le 15 de mars 1862, et déposé sous le No 44, en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville.

Les dits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir:

Le numéro Un, vingt pieds huit pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt-six pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue du Commerce, quatre-vingt cinq pieds cinq pouces sur l'autre ligne, et trente-deux pieds huit pouces de largeur derrière.

Et le numéro Deux, vingt-quatre pieds deux pouces de face à la rue Girod, quatre-vingt cinq pieds cinq pouces de profondeur sur la ligne de séparation du numéro Un, sur une première profondeur de vingt-cinq pieds un pouce et quatre lignes de l'autre côté, de quatre-vingt deux pieds neuf pouces sur la seconde ligne parallèle. Laquelle mesure dix sept pieds dix pouces de largeur derrière. Le tout conformément audit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Lesdits terrains font partie d'une plus grande étendue de terre acquise par C. L. Lacroix de Paul Lacroix, par acte sous signatures privées, en date du 2 mars 1857, dûment reconnu ledit jour devant Geo. Hutton, vice-consul des Etats-Unis à Paris, et déposé en l'étude de E. Gottschalk, notaire public en cette ville, par acte en date du 3 d'avril 1857 lequel a été dûment enregistré au Bureau des Aliénations, en cette ville, le 6 d'avril 1857, au Livre 72, Fo 698, et ledit Paul Lacroix a acquis ladite étendue de terre de Romain Pomar, par acte au rapport de H. Lavergne, autrefois notaire public en cette ville, en date du 4 décembre 1823.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de C. L. Lacroix, suivant acte au rapport de A. E. Bienvenu, notaire public en cette ville, en date du 21 septembre 1865.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1,10,19,27—2avril

**TERTULIEN VILLA vs la veuve A. LABARTHE**

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, — No 21,647.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI deux d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Trémé, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, des Marais, St-Philippe et des Ursulines. Les dits terrains sont contigus et font partie du terrain désigné par le No Douze suivant plan daté du 5 de juin 1826, déposé en l'étude de Felix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville, par acte en date du 28 de juillet de la même année et mesurant, mesure française, chacun vingt six pieds deux pouces de face à la rue Tremé, cent vingt pieds de profondeur et vingt six pieds trois pouces et six lignes derrière et se terminant aux deux terrains désignés par les Nos Huit et Neuf du dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse de la manière suivante, savoir: Un cinquième, pour en avoir hérité de son défunt père et les quatre autres cinquièmes au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de ses cohéritiers, suivant acte au rapport de Jos Cuvillier, notaire public en cette ville, en date du 25 d'avril 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
1er mars—1,8,15,24—av 2

**D. LOPEZ vs LEWIS NEWSTEDT & F. C. LACROIX.**

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 24,394—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI, deux avril 1868, à 10 heures et demie A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds, y compris les machines, etc, etc, de la confiserie située à l'angle des rues de Chartres et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—21 24 27 30—2 avril

**FRANK FERMET vs la Veuve ANNE MIRAMON, BAPTISTE MIRAMON, FÉLICITÉ MIRAMON et MITTIE MIRAMON.**

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 17,998.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt cinq d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain appartenant à la veuve Anne Miramon, Baptiste Miramon, Félicité Miramon et Mittie Miramon, par portions indivises et formant une portion du terrain désigné par le numéro onze dans l'îlet numéro quatre-vingt-six, d'après le plan de B Lafon, autrefois voyer, déposé en l'étude de l'encanteur, ci-devant notaire public en cette ville; la dite portion du dit terrain numéro onze de l'îlet numéro quatre-vingt six qui se trouve le plus près de la rue Apollo et désigné maintenant par le numéro cent quatre-vingt onze.

Et le dit numéro onze quatre-vingt-six, et faisant face à la rue Apollo, Thalie et Bacchus.

Cette propriété a été achetée par feu Victor Miramon de Douat Feux, suivant acte au rapport de Pierre S. Labeche, notaire en la paroisse de St. Landry, en date du 5 d'avril 1837.

Saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25mars—2 9,17,25av

**J. C. Forbes & Co. vs. R. Bleakley & Co.**

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,563—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi sept d'avril 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues Poydras et Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Certains meubles, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Aussi un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans du 1er février 1868 et payable à douze mois de date, portant 8 pour cent d'intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—26, 31—av 2, 5, 7

**J. E. VILLAVASO & CO vs HARLOW J. PHELPS**

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 20,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêt de Harlow J. Phelps à sa réclamation contre Henry Boyce, ainsi qu'il appert de la réponse et la demande en reconvention de dit Harlow J. Phelps dans le procès de Henry Boyce vs Harlow J. Phelps, portant le No 18,322 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, sur laquelle réclamation jugement a été rendu le 6 de février 1868, par la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en faveur du dit Harlow J. Phelps contre le dit Henry Boyce, au montant de cent balles de coton à raison de trente-cinq sous par livre.

Et tous les droits, titres et intérêt du dit Harlow J. Phelps au susdit jugement contre le dit Henry Boyce.

Appel du dit jugement a été interjeté à la Cour Suprême.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
26mars—26,31;2,5,7av

---

# VENTES A L'ENCAN.

### PAR G. DE FERIET.

## Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique,

DE BILLETS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES, TRAITES ET ACTIONS DU "CRESCENT CITY BANK."

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre du "Crescent City Bank." Compagnie incorporée, et pour le compte de qui il appartiendra, les billets, traites et actions qui suivent—

| TIREURS. | ENDOSSEURS. | ÉCHÉANCES. | | MONTANTS. |
|---|---|---|---|---|
| 1o Adams Benj J (B) | Fellowes & Co | 14 mai | 1862 | $21000 00 |
| 2o Archer R T & A B (C|E) | Eux-mêmes | 17 novembre | 1861 | 5000 00 |
| 3o Archer R T & A B (C&E) | Eux-mêmes | 16 décembre | 1861 | 5000 00 |
| 4o Archer R T & A B (C&E) | Eux-mêmes | 16 janvier | 1862 | 5000 00 |
| 5o Archer R T & A B (C&E) | Eux-mêmes | 16 février | 1862 | 5000 00 |
| 6o Austin S T (B&E) | Lui-même | 1er février | 1863 | 5000 00 |
| 7o Austin S T (B&E) | Lui-même | 1er février | 1863 | 5000 00 |
| 8o Bosley W S (B) | H Kendall Carter | 20 mars | 1862 | 2568 45 |
| 9o Bratton S E (A) | Arch S Dobbins | 10 novembre | 1863 | 7333 33 |
| 10o Belfour Jas R | Nugent & Co | 1er mars | 1861 | 750 00 |
| 11o Bass Eugenia F (B) | Fellowes & Co | 28 novembre | 1861 | 2750 00 |
| 12o Clark C K | Lui-même | 23 mars | 1860 | 3456 85 |
| 13o Corbin S F (B&E) | John D Imboden | 1er février | 1862 | 4539 37 |
| 14o Corbin S F (B&E) | S L Chamblies | 1er janvier (ou avant) | 1861 | 3889 50 |
| 15o Corbin S F (B&E) | S L Chamblies | 1er janvier (ou avant) | 1861 | 3889 50 |
| 16o Coleman W D (B) | L R Coleman | 15 juin | 1862 | 4000 00 |
| 17o Cuny A H (traite) | Hays, Sanders & Co | 4 novembre | 1861 | 1630 54 |
| 18o Calhoun N D (B) | S O Nelson & Co | 3 mars | 1862 | 5000 00 |
| 19o Clark John B (B) | W H B Croswell & Wright et Allen | 28 janvier | 1862 | 1166 67 |
| 20o Dobbins A S (B) | R P Rankins & Coleman, Britton, Withers, liq. | 1er janvier | 1863 | 5000 00 |
| 21o Dupré Henrietta (A&E) | W D Carter | Balance due | | 2667 00 |
| 22o Dupré Henrietta (A&E) | W D Carter | Comme ci-dessus | | 2667 00 |
| 23o Evans L et Shilby M D (C) | J J Person & Co | 13 février | 1862 | 4848 38 |
| 24o Feltus H J & A M (C) | J J Person & Co | 7 avril | 1862 | 2100 00 |
| 25o Feltus A M (C) | J J Person & Co | 15 février | 1862 | 4500 00 |
| 26o Feltus A M (C) | J J Person & Co | 15 janvier | 1862 | 4322 42 |
| 27o Fellowes C (B&E) | Lui-même | 13 octobre | 1861 | 5000 00 |
| 28o Fellowes C (B&E) | Lui-même | 15 décembre | 1861 | 5000 00 |
| 29o Fisher Henry | R Wells | 21 décembre | 1862 | 6000 00 |
| 30o Foster S M | Thomas Fellows | 22 janvier | 1858 | 1500 00 |
| 31o Hardeman D | Coleman, Britton & Withers | 28 avril | 1861 | 5964 90 |
| 32o Imboden J D (B) | J J Person | 17 février | 1862 | 3356 47 |
| 33o Gibson C W (traite) | C W Gibson | 15 novembre | 1861 | 1101 75 |
| 34o Jackson Henry (B&E) | Hayes & Sanders | 1er décembre | 1861 | 792 35 |
| 35o Killian George (C) | J J Person | 13 janvier | 1862 | 2492 76 |
| 36o Kline J C (B) | J J Person & Co | 16 janvier | 1862 | 2663 28 |
| 37o King J C & Prosper (B&D) | Rhorer & Zunts | 10 janvier | 1862 | 2312 32 |
| 38o King T S N & Ellis K Newson (B) | Bartley, Johnson & Co | 11 octobre | 1863 | 1565 00 |
| 39o Martin W H (C) | Lui-même | 15 février | 1862 | 6621 78 |
| 40o Martin W H (C) | Lui-même | 19 avril | 1862 | 6620 78 |
| 41o Martin W H (C) | Lui-même | 19 avril | 1862 | 6762 65 |
| 42o Martin W H (C) | Lui-même | 19 avril | 1862 | 6877 09 |
| 43o Martin W H (C) | J J Person & Co | 15 février | 1862 | 2580 13 |
| 44o Miller P H (B) | J J Person | 7 février | 1862 | 4000 00 |
| 45o Nelson S O (BE) | S O Nelson & Co | 25 janvier | 1858 | 10000 00 |
| 46o Nelson S O (BE) | S O Nelson & Co | 25 février | 1858 | 10000 00 |
| 47o Parkinson R | Int. payé jusq. 1er mai 1862 | | | |
| 48o Patton J W (traite)(B) | S F R Abbay | 16 janvier | 1863 | 4093 41 |
| 49o Backer J B (BE) | Lui-même | 26 décembre | 1861 | 1300 06 |
| 50o Reynolds S F (BD) | H Kendall Carter | 1er mars | 1861 | 6514 05 |
| 51o Ross J R & W E | J J Person & Co | 10 décembre | 1861 | 1697 82 |
| 52o Routh John (B) | H Kendall Carter & Co | 13 mars | 1861 | 2128 81 |
| 53o Robb Catherine R | W E Leverich | 20 octobre | 1861 | 5000 00 |
| 54o Smith W F (B&E) | Fellowes & Co | 15 novembre | 1861 | 2449 26 |
| 55o Smith W F (B&E) | Lui même | 16 novembre | 1861 | 5000 00 |
| 56o Smith W F (B&E) | Lui-même | 3 décembre | 1861 | 5000 00 |
| 57o Smith W F (C&F) | Lui-même | 19 janvier | 1862 | 5000 00 |
| 58o Smith W F (C&E) | Lui-même | 12 mars | 1862 | 5000 00 |
| 59o Smith W F (C&E) | Lui-même | 20 décembre | 1862 | 5000 00 |
| 60o Smith W F (C&E) | Lui-même | 28 janvier | 1862 | 5000 00 |
| 61o Simmons W A (B&E) | Lui même | 9 février | 1862 | 5000 00 |
| 62o Sasser Whitty M (B & E) | H Kendall Carter | 4 mars | 1862 | 5274 96 |
| 63o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B) | lui-même | 1er mars | 1862 | 2780 00 |
| 64o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B) | Knox & Higgins | 1er avril | 1861 | 3000 00 |
| 65o Torrey F M (C) | Knox & Higgins | 1er avril | 1861 | 3000 00 |
| 66o Torrey F M (C) | J J Person & Co | 22 janvier | 1862 | 3000 00 |
| 67o Thompson W L & John H Martin (B) | J J Person & Co | 22 février | 1862 | 3000 00 |
| 68o Tillman Louis (B) | Fellowes & Co | 18 décembre | 1861 | 1632 81 |
| 69o Ventress W C S (B) | Coleman, Britton & Withers | 16 décembre | 1860 | 1200 00 |
| 70o Vanbibber & Co H (B) | J J Person & Co | 3o janvier | 1862 | 4250 23 |
| 71o Walker Saml. R (C) | A J Tully & Co | 9 décembre | 1861 | 4750 00 |
| 72o Wibray Thos. L | J J Person & Co | 10 mars | 1861 | [illegible] |
| 73o Wright S & Geo S (C) | J C Bogart | 20 décembre | 1861 | 1800 00 |
| 74o Wiggiston E J (B) | J J Person & Co | 20 décembre | 1861 | 6000 00 |
| 75o Woolfolk J B | Fellowes & Co | 10 février | 1861 | [illegible] |
| 76o Yerger Alex. (traite) | lui-même | 13 juin | 1861 | 4866 50 |
| 77o Ross J J (B) | Wm Yerger | 12 janvier | 1861 | 2220 34 |
| 78o Greenfield T | Fellowes & Co | 15 mars | 1862 | 3610 18 |

4 billets datés Nouvelle-Orléans 9 novembre 1860, payables le 10 juillet 1861; 10 octobre 1861, 10 novembre 1861 et 10 décembre 1861, tirés à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt de la maturité. $5000 00 chaque.......... $20 000 00
Payé en acompte.......... 15,000 55
balance .......... 4999 45 [79o Lee Bushrod W]

Billet à l'ordre d'Alfred O. Douglass, dû le 25 janvier 1861. Juvement obtenu pour $8990 56 avec intérêt à 8 0/0, dû le 15 avril 1867. .......... 8990 56 [80o Logan Daniel P]

Deux billets datés du 5 novembre 1860 pour $5000 00 avec intérêt à 8 0/0 après maturité. Payé en accompte 4111 03
Balance due 5888 97

STOCKS.

| DESCRIPTION. | DATE. | | Nos D'ACTIONS. | Acc payé. |
|---|---|---|---|---|
| 365 Bura Bura Copper Comp. | 8 novembre | 1861 | 20 | $100 00 |
| 160 Polk County | 19 décembre | 1860 | 25 | " |
| 167 " " | 19 décembre | 1860 | 25 | " |
| 1407 Banque de la Nlle-Orléans | 23 juillet | 1862 | 60 | " |
| 1024 " " | 9 juillet | 1858 | 50 | " |
| 1 Crescent City Banque | 5 février | 1858 | 50 | " |
| 2 " " | 5 février | 1858 | 10 | " |
| 120 " " | 3 mars | 1857 | 10 | " |
| 27 Southern Oil Comp. | 27 mai | 1857 | 10 | " |
| 74 " " | 1er juillet | 1857 | 10 | " |
| | | | 310 actions. | |

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

A Billets portant 6 0/0 d'intérêt.
B Billets portant 8 0/0 d'intérêt.
C Billets portant 10 0/0 d'intérêt.
D Billets assurés par jugement.
E Assurés par hypothèque.

Des informations complètes peuvent être obtenues au bureau de l'encanteur, No 86 rue Bienville.
22 mars—24, 31—4 av.

### PAR CHARLES E. FORTIER

## VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,296.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

JEUDI, 2 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 mars 1868, les billets suivants abandonnés par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

| Tireurs. | Dates. | Echéances. | Endosseurs et accepteurs. | Montant. |
|---|---|---|---|---|
| J T Andrews | Montgomery 12 avril 1861 | | John Buckingham & Co | |
| P Bethea | Grand Gulf 1er janvier 1861 | | John Buckingham & Co | |
| F & C Bethea | Port Gibson 28 février 1859 | | | |
| Wm Barnes | Burtenton 1er mai | | | |
| do | Burtenton 28 avril | | | |
| do | Burtenton 12 décembre 1860 | | | |
| A Bienvenu | Nlle-Orléans 2 juin | | | |
| John Bobo | Grand Gulf 17 février | | | |
| M W Bland | Nouvelle-Orléans 11 jan | | | |
| B H Beauchamp & Co | Utica 29 juin | | | |
| do | | | | |
| John Buckingham & Co | Grand Gulf 12 mai | | | |

[La suite de ce tableau (tireurs: John Cook, M J Caston, Wm Clark, John Cook, A S Darden, N. O. Delta Paper Co, L W Dishaaroon, Dudley & Mimms, M R Eskridge, Hayward & Forte, R G Foster, W A Greenlee, C E Hooker, C F Hooker, James Hagan, D Hansbrough, Thos J Hitchings, L J Johnson, Geo Henderson et Robert Strong, Charlotte Jacques, Thos K Knowland, Geo W Kelly, Wm K McDonald, Wm McDonald, Philip Meyers, Elijah Marble, James Marble, McAlpine & Bridewell, C M McAlpine, Samuel McClellan, G W & Mary C Ritchie, W R Sugg, J T Vick, Thomas H Wheeler, T C & Susan Williams, D G Walker & Co, Ann C Cole, John Gordon, S H Humphreys, Jas M & Richard Harding, Alfred Ingraham, R J R Swearinger, C B Tenney, G W & L D Andrews, J H Campbell & J F Burnet, W J Allen, Browning & Wilson, J F Burnet, S N & M Caston, L A Campbell & J P McIntyre, J H Campbell, John Chance, Thomas E Dickson, W M Ellis, John F McIntyre, U B Powers, Rebecca B Williams, C M Bills, Nathaniel Anderson, D A Carmichael, R O Edwards, J N Pipes, A & S Herron, W M Ellis, C H McAlpine, James Francis, Wm Barnes, W A Patterson) est trop effacée pour être transcrite ligne à ligne.]

CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.
19 mars—19, 21,24, 30—avril 2

# AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans. — Je certifie par les présentes, que, le 17 mars 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, dans les termes et chiffres suivants, savoir: No 19 755—Mme Caroline Burgess, contre Louis A. Burgess, son mari.—Dans cette affaire, soumise à la Cour, par les deux parties, pour adjudication sur les preuves et les plaidoiries,—la Cour étant d'opinion que la loi et les preuves étant en faveur de la demanderesse,

Il est adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Mass et contre le défendeur, Dr Louis A. Burgess, décrétant une séparation de biens entre les dites parties; que la demanderesse soit individuellement maîtresse de l'habitation située dans la paroisse Ouest Féliciana, avec toutes ses dépendances, instruments aratoires, etc., mentionnés et décrits dans sa pétition; qu'elle ait jugement contre son dit mari pour la somme de dix-neuf cent soixante-huit piastres ($1968) avec intérêt à partir de la demande judiciaire et les frais du procès; avec hypothèque (accordée par la loi aux femmes mariées) à partir du 20 janvier A. D. 1866.

Jugement rendu le 17 mars 1868.
Jugement signé le 21 mars 1868.
[Signé] CHAS. LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce 21 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

A. D. BERNOUDY,
2 avril—2 15 30 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane—Vous êtes par ces présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 23me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 24e de février 1868.

Wm WOELPER,
Greffier.
28 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

Succession de H. R. Alsobrook—No 31,908.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
2 avril—5 11 Greffier.

Succession de Augustus Smith—No 17,692.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
2 avril—5 11 Greffier.

Succession de G. Le Gardeur—No 29,983.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
2 avril—5 11 Greffier.

Succession de SALVADORE CORRAO.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. — Attendu que Fabio Sammistielli a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Salvadore Corrao, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
24 mars—24,26;2av Greffier.

# VENTES JUDICIAIRES.

**JOHN HENDERSON vs JNO. T. CLAIBORNE.**

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 18,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine PORTION DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Deux borné par les rues Philip, Première, Howard et Jacobs et faisant partie des terrains primitifs, désignés par les numéros Trois et Quatre, d'après le plan dressé par L. H. Pillé, ci-devant voyer, le 13 d'avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville. Ladite portion de terre mesure quatre-vingt-huit pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Première, quatre-vingt-dix-sept pieds cinq pouces de profondeur sur la rue Howard, quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur la ligne latérale du côté de la rue Jacobs et cinquante-et-un pieds onze pouces sur la ligne du fond limitrophe du No Deux suivant le croquis annexé à un acte au rapport de J. W. Breedlove, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 mars 1866.

Ensemble avec les bâtisses, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant ledit acte au rapport dudit notaire Breedlove, en date du 28 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: 1o. La somme de trois cents piastres ($300), montant de la réclamation du demandeur, avec intérêt sur icelle, au taux de six pour cent l'an à compter du 28 mars 1866 jusqu'au 28 mars 1867, et après cette dernière date à huit pour cent l'an jusqu'au jour de paiement, et les frais d'instance, comptant au moment de l'adjudication;—2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de l'enchère) le paiement d'un billet de pareille somme de trois cents piastres ($300), par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du 28 mars 1866 et payable à deux ans de date, garanti par le privilège et hypothèque du vendeur sur la propriété susdécrite, portant intérêt au taux de six pour cent de date jusqu'à échéance, et après échéance au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement;— 3o. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—15,24,31; av 6

**TOMES MELVAIN & CO. vs E. STAPLETON & al.**

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI neuf d'avril 1868, à 10½ heures A. M. sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc, situé au No 97 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 mars—31; avril 3,6,8

## Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M. PETER McKINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des machines à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, les préparatifs d'un moulin à riz perfectionné qui sera prêt pour le marché et à fournir les desdins, &c, nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.

LEEDS & CO.
14 déc—6m Au coin des rues Delord & Foucher.

## FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825,]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Bouches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toutes espèces de Machines pour le Sud.

14 sept—6 m LEEDS & Co.

---

# VENTES A L'ENCAN.

### PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Vente sans réserve de 40 barriques Vin rouge, en débarquement de la barque "Jeanne", venue de Bordeaux.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

VENDREDI le 3 avril 1868 à 10½ heures A. M., il sera vendu à l'encan sur la Levée, au pied de la rue Hôpital, en débarquement de la barque "Jeanne", venue de Bordeaux—

40 barriques vin rouge.

Conditions—Comptant en billets du Trésor. 2 avril

Goëlette anglaise Pinky.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.
95, rue Vieille-Levée.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

La goëlette anglaise PINKY, classée A No 1, une voilière de 125 tonneaux américains, construite à Essex, Conn., doublée en cuivre; la grand voile neuve. Ensemble ses agrès, apparaux &c., prête à prendre la mer.

Cette goëlette est une des mieux appropriées au commerce de l'île de Cuba et du Golfe.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Pour plus de détails s'adresser à bord ou au bureau de l'encanteur. 1er avril

### PAR J. P. BOISSEAU.

Terrain de prix, pour bâtir—Vente à l'encan.

Succession de J Hussey.

No 30,122—Dossier de la Deuxième Cour de District.

Par J.P. BOISSEAU, Encanteur.
Bureau rue Poydras, No 167.

IL sera vendu SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, en date du 7 février 1868,

Un terrain situé au faubourg Franklin de cette ville, désigné par le No 14 de l'îlet No 100 compris entre les rues St. Jean Baptiste, Musique, Good et Promenade Washington. Le dit terrain a, au pied anglais, 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la Promenade Washington, 87 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles, sur un plan dressé par Louis Surgi, daté du 27 novembre 1835 et déposé à l'étude d'Octave de Armas, notaire public.

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres des Etats-Unis, pardevant F. B. Earhard, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars—28—2,11 avril

### PAR G. DE FERIET.

Succession de Mme Veuve Basile Jaillot ou Jaillau—No 30,240.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 mars 1868, il sera vendu, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à la dite succession, savoir:

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Washington, Lepage, Sixième et Septième, formant l'angle des rues Washington et Septième et ayant 60 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur sur la rue Septième. Ensemble, une vieille maison qui se trouve dessus.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant A. Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
28 mars—2 9 16 21 avril

Succession de Jean Gregan — No. 30,238.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau et salle d'encan, rue Bienville, No 86.

MARDI, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 23 mars 1868, la propriété foncière ci-après décrite et appartenant à ladite succession sera vendue, savoir:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois. Ledit terrain est désigné par le No 3 sur un plan No 46 déposé à l'étude de N. H. Peters, notaire public; il a 27 pieds 4 pouces de face à la rue Gasquet sur 105 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Chs. Striuger, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 24 mars—avr 2,9,16,21

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique, de tout le contenu de la résidence de l'angle des rues Quartier et Remparts.—Egalement, magnifiques jeunes Chevaux trotteurs, 4 excellents jeunes Mulets, Poney de dame, belle Vache à lait et 3 Chiens de Chasse, de race.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, passage de la Bourse, No 86.

VENDREDI, 3 avril 1868, à 11 heures du matin, il sera vendu à l'enchère publique, pour cause de départ, sur les lieux, au coin des rues Quartier et Remparts, Deuxième District, tout le contenu de ladite résidence comprenant:

Beaux meubles de salon, bois de lit en acajou, toilettes, armoires, lavabos, armoires à glaces françaises, belles glaces françaises, pendules en bronze, verrerie, faïence, etc, etc.

Egalement—1 jeune pinto Picolo, une belle jument, jeune et excellente trotteuse garantie saine et douce.

1 magnifique trotteur de huit ans.
Un beau poney trotteur, de dame.
4 gros et excellents jeunes mulets.
1 vache laitière importée, pleine.
3 magnifiques chiens de chasse, de race.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

VENTE PAR CATALOGUE,

DE

Magnifiques meubles de salon brocatelle et bois de rose; rideaux et pendules en bronze, de prix; ornements de cheminées et candélabres; meubles "Boule"; tapis Médaillon, velours et autres; magnifiques glaces françaises, etc., etc.

Egalement—Vieux vins Sherry et Madère de qualité supérieure—contenu de la magnifique résidence de G. Miltenberger, et vendu seulement pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 2 avril 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu à l'enchère publique, sur les lieux, au coin des rues Dumaine et Royale, tout le contenu de la belle résidence de M G Miltenberger.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

La vente des vins commencera positivement à midi.

La maison sera ouverte, pour inspection, le mardi et le mercredi, 31 mars et 1er avril, de 11 heures du matin à quatre heures de l'après-midi. 29 mars

### PAR H. W. PALFREY.

*Succession de Michael Jennings.*—No. 30,012.

Troisième et dernière adjudication de Trois Terrains de prix dans la rue Galvez, coin Gravier, avec améliorations.

Par H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet No 26.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 mars 1868, il sera vendu les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Trois terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Galvez, Gravier, Johnson, Perdido et Galvez. Lesdits terrains sont désignés par les Nos 7, 8 et 9, sur un plan dressé par E. Surgi, arpenteur, le 26 février 1867 et déposé chez W. J. Castell, notaire public. Ils ont chacun 30 pieds de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, sur lignes parallèles. Le terrain No 7 formant l'angle des rues Galvez et Gravier, il y a dessus une petite maison, hangar, bassin, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant Wynne Rogers, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
2 avril—3 18; mai 8,9

Jane Trafant contre Alexander J. Hanna et autres.—No 28,973.

Vente à l'encan pour opérer un partage.

Terrains de prix et améliorés au coin des rues Foucher et Girod.

Un assortiment complet d'appareils, installations et machines à raffiner.

Bail de bâtisses de prix—Nos 128 et 130 de la rue des Magasins—servant de raffinerie.

— Egalement —

Excellents terrains pour bâtir sur le Lonisiana Avenue et la rue Colisée—en nombre au gré des acheteurs.

PAR H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, No. 26.

LE SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 13 mars 1868 et d'un ordre antérieur daté du 15 juin 1867, il sera vendu pour le compte des susdits—

1. UN TERRAIN, avec tous les droits, privilèges et dépendances, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Foucher, Girod, Magasins et Lafayette. Le dit terrain forme l'angle des rues Girod et Foucher, et a 19 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue Foucher, 114 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Girod, 113 pieds 8 pouces sur la ligne latérale qui s'étend vers la rue Lafayette et 19 pieds 10 pouces 4 lignes dans le fond.

2. UN ASSORTIMENT COMPLET d'appareils de raffinerie, comprenant en partie: vacuum pans et accessoires, machines à pomper, bouilloires à vapeur, fourneaux à noir animal, citerne et réservoir en fer, machine centrifuge, machine à pomper, appareil à dessécher, clarificateurs, cuve en bois, chaudières à sucre, balances, machines à soulever, réfrigérants, installations de gaz et meubles de bureau.

LE BAIL, à partir du jour de la vente, de quatre terrains, avec toutes les améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Lafayette, Girod et Foucher. Deux de ces terrains portent les Nos 128 et 130 de la rue des Magasins, deux font face à la rue Foucher immédiatement derrière lesdits. Les conditions du bail sont $2500 par an, payables tous les 3 mois, et le loyer de $625, à la Banque d'Amérique, les derniers jours de décembre, mars, juin et septembre de chaque année, jusqu'au 30 septembre 1871, époque de l'expiration du bail.

3—SEIZE TERRAINS, avec tous leurs droits, privilèges et dépendances, situés dans la ville de Jefferson, désignés par les Nos 1 à 13 inclusivement et les Nos 30 à 32 inclusivement de l'îlet No 17 compris entre la Louisiana Avenue, les rues Toledano, Colysée (ci-devant Plaquemine) et Prytania. Les terrains Nos 1 à 6 inclusivement ont chacun 32 pieds de face à la rue Colysée, sur 124 pieds de profondeur. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Colysée et Toledano. Les terrains Nos 7 à 10 inclusivement ont chacun 32 pieds de face à la Louisiana Avenue, sur 128 pieds de profondeur. Le terrain No 7 forme l'angle de Louisiana Avenue et de la rue Colysée. Les terrains Nos 11, 12 et 13 ont chacun 30 pieds de face au Louisiana Avenue, sur 160 pieds de profondeur. Les terrains Nos 30, 31 et 32 ont chacun 30 pieds de face à la rue Toledano, sur 160 pieds de profondeur. Le tout d'après le plan dressé par M. Dreux, et annexé à un acte de partage passé, le 21 avril 1855, pardevant Théo. Guyol, alors notaire.

CONDITIONS DE LA VENTE.—Pour les propriétés foncières, les meubles et le bail décrits en premier et second lieu, un tiers comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste du montant de l'adjudication, trois et six mois de crédit, en billets de l'acquéreur, endossés à la satisfaction des exécuteurs et des tuteurs, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'au jour de parfait paiement et garantis par hypothèque et le privilège de vendeur. Les acquéreurs auront le privilège de payer le tout comptant s'ils le désirent. Les meubles et le bail seront vendus ensemble. L'acquéreur devra assumer toutes les obligations du locataire, (relativement audit bail) à partir du jour de la vente et payer tous les frais de transfert, y compris les timbres des Etats-Unis.

Pour les propriétés foncières décrites en troisième lieu, un quart comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. Pour le reste du montant de l'adjudication, un, deux et trois ans de crédit, en billets de l'acquéreur, à leur propre ordre, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur les propriétés vendues.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, ainsi que tous les actes de transfert nécessaires, aux frais des acquéreurs, pardevant P. C. Cuvellier, notaire public, No — de la rue Gravier. 1er avril—1er,2,9,24—1er, 2 mai

### VENTES DE CONSTABLE.

Keiffer & Bros., contre A. Heath, John H. Rees, curateur ad hoc.—No. 3,879.

COUR DU DEUXIEME Juge-de-Paix.—En vertu d'un writ de fi fa qui m'a été adressé par l'Honorable Paris Childress, Deuxième Juge-de-Paix je vendrai, à l'enchère publique, le jeudi, 2 avril 1868, à 10 heures du matin, au No 92 de la rue de la Commune, une caisse de bottes et de souliers—Saisie dans la susdite procès.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats Unis H. C. PENNIMAN,
22 mars—26—2 avril Constable.

## Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

LE Bureau de la Compagnie est ouvert au No 15, rue DAUPHINE, entre CANAL et DOUANE, pour la transaction des affaires.

GEORGE CLARK, JULES BENIT,
Président. Secrétaire.
13 mars—1m
La Tribune est priée de copier enfra ncais.

## J. Hernandez,

COURTIER,

11..........rue Carondelet..........11

A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

## WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. M. STELLA,
8 fév—1an Propriétaire.

---

# VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOLZ BLOHM & CO.

Succession de Hermann Huttmann.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, Encanteur,
Bureau rue de Chartres, No 31.

VENDREDI, 1er mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans daté du 26 mars 1868, il sera vendu, pour le compte de la susdite succession,

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 3 de l'îlet No 61, compris entre les rues Conti, Bienville, Roman et Prieur, sur un plan dressé par Jos. Pillié, daté du 1er mai 1840 et déposé à l'étude de David L. McCay, ancien notaire de cette ville. Le dit terrain a 27 pieds de face à la rue Conti, sur 108 pieds 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit terrain a été acheté par feu Hermann Huttmann de Mme Maria Herr, par acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire public de cette ville.

CONDITIONS DE LA VENTE.—La moitié comptant; le reste à un an de crédit, en billets garantis par hypothèque sur la propriété et endossés. Les dits billets porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an, de la date à parfait paiement. L'acquéreur devra assumer la taxe de 1868.

L'acte de vente, y compris les timbres de Revenu, pardevant M A Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 2avril—2 16,23—1er mai

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de fantaisie, habillements et chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 2 avril à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

397 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties.
470 do articles de fantaisie et notions,
250 do d'habillements d'été,
240 douzaines chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 1er avril

### PAR LOUIS STERN & BRO.

Succession de James M. Conner.

PAR LOUIS STERN & BRO.,
M STERN, Encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 36.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté Nlle-Orléans, 16 mars 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, le JEUDI, 2 avril 1868, à son débarcadère, au Nouveau Bassin—

La goëlette ASPASIA, construite en 1867, ayant un pont et deux mâts, longue de 70 pieds 6/100, large de 21 pieds, 4 pieds 3/10 de cale, du port de 48 tonneaux, et 7/10.

—Le même jour, à midi, chez M. J. L. Buringer, au No 154 de la rue des Magasins, pour la même succession:

1 machine stationnaire à vapeur, de la force d'environ 15 chevaux, de seconde main, en bon état, réparée dernièrement.

—Le même jour, à 1 heure, au bureau de R. C. Barrow, au No 15 de la rue Carondelet:

1 pupitre et une montre en or à simple boîtier—pour le compte de la susdite succession.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 25 mars—25,29;1av

### PAR THOMAS & SPEAR.

## Vente renvoyée au 3 avril.

Contenu du Café Merchants Exchange.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36, rue Bienville.

VENDREDI le trois avril, à 10 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'angle des rues Conti et Vieille-Levée: Tout le contenu du Café Merchants Exchange, consistant en partie en lustres, comptoirs, carafes, tables et assiettes pour lunch, liqueurs, installations et autres articles trop longs à énumérer.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
2 avril

Fond de magasin de véritables Cigares de la Havane, Etagères, Comptoirs, Installations de gaz ainsi que le Bail de l'établissement.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

VENDREDI le 3 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, au No 136 rue de la Commune, entre les rues Camp et St Charles, tout le contenu du susdit établissement, consistant en partie de véritables cigares de la Havane, de qualités supérieures et des marques favorites, tabac à chiquer et à fumer, installations de gaz, comptoirs, etc.

— Egalement —

Le bail de l'établissement, échéant au 1er novembre 1868, avec privilège de renouvellement pour deux ans. Les conditions du bail seront lues au moment de la vente.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

Succession de John Crasius.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Terrains vides et améliorés, dans les Premier, Second et Troisième Districts, à Jefferson City, Carrollton, et dans l'Etat de l'Alabama. — No 27,258 — Deuxième Cour de District.

PAR THOMAS & SPEAR, encanteur,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Bureau, No 36, rue Bienville.

SAMEDI, 11 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu et de conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 mai 1867, pour le compte de la susdite succession, savoir:

1o—Deux certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville désignés par les Nos 27 et 28, dans l'îlet borné par les rues Commune, Palmyre, Johnson et Galvez mesurant chacun 26 pieds 6 lignes sur la rue Commune, par 109 pieds 8 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

2o—Trois certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 17 et 19, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Orléans et Ste-Anne, par le lot No 17 mesurant 26 pieds de face à la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur et 24 pieds 9 pouces de largeur dans le fond; et 24 pieds de face à la rue St-Philippe, par 81 pieds 5 pouces 3 lignes de profondeur et 28 pieds 11 pouces de largeur au fond; le lot No 18 mesure 22 pieds de face à la rue Ste-Anne, par 81 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur et 28 pieds 6 pouces de largeur dans le fond et 5 lignes et six lignes de largeur au fond.

3o—Deux certains lots de terre situés dans le Second District de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Rocheblave, Dumaine et Ste Anne, mesurant chacun 25 pieds de face sur la rue Tonti, par 121 pieds 8 pouces 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

4o—Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Dorgenois et Rocheblave désignés par les Nos 94 et 96; le lot No 94 mesure 27 pieds de face à la rue St-Philippe par 187 pieds 11 pouces et 2 lignes de profondeur du côté de la rue Rocheblave, et 176 pieds 2¼ lignes du côté de la rue Dorgenois. Le lot No 96 mesure 29 pieds 9 pouces 7 lignes de face à la rue St Philippe par 157 pieds 5 pouces et 2¼ lignes du côté de la rue Rocheblave, et 101 pieds 6 pouces 7¼ lignes du côté de la rue Dorgenois.

5o—Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St-Avid, Fort, St-Ferdinand et St-Jean Baptiste, formant l'encoignure des rues Fort et St-Ferdinand, désigné par le No 8 et mesurant 32 pieds de face sur la rue Fort par 190 pieds de profondeur entre lignes parallèles, sur 30 pieds de face à la rue Claiborne.

6o—Quatre certains lots de terre situés dans le même District, dans l'îlet nouvellement décrit, désignés par les Nos 14, 15, 16 et 17, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue St-Avid, par 120 pieds de profondeur.

7o—Un certain lot de terre situé dans la paroisse Jefferson désigné par le No 1, dans l'îlet borné par les rues Louisiana Avenue, Jersey, Toledano et Laurel, mesurant 40 pieds de face à Louisiana Avenue, par 169 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8o—Six certains lots de terre situés dans la paroisse Jefferson, désignés par les Nos 23 à 28 inclusivement, dans l'îlet borné par les rues Louisiana Avenue, Ninth, Water et Levee. Le lot 26 formant l'encoignure des rues Water et Levée, le tout vendu d'après le plan maintenant exposé à la Bourse.

9o—Quatre certains lots de terre situés dans la ville de Carrollton, désignés par les Nos 14, 16, 18 et 20 dans l'îlet borné par les rues Louisiana, Nouveleau, Dublin et Jefferson, du lot No 14 mesure 52 pieds de face sur la rue Leonidas par 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les lots 16, 18 et 20 mesurant chacun 51 pieds de face sur la rue Léonidas par 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

10o—Une section de terre située dans l'Etat d'Alabama, désignée par la Section No 33, Township No 4 au sud du Range No 2, à l'ouest du méridien de Paris, dans le District de terres de St. Stephens, dans le District de St. Stephens et d'Alabama, contenant 640 acres.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit pour billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à parfait paiement avec hypothèque spéciale sur la propriété. En cas de non paiement à chaque échéance, pardevant E. G. Gottschalk, notaire public.
11 mars—11,20,29—1er,10,11 av

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Eczéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
23 août Enc. Conti et Bourgogne.

## L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

## JACOB OTT Entrepreneur,

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Coin Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 12 nov—1an

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubles, et émaillées.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine; 100 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, à raies, &c.

CORNICHES, Bandes, Flèches, &c. 28 sept

## Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,636 42.

—ACTIF—

Le 6 avril 1867..............$546,816 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice Président,
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

| | |
|---|---|
| James Hewitt, | J. J. Warren, |
| W. A. Johnson, | Wm Ball, |
| J. W. Burbridge, | Robert Pitkin, |
| Jno I. Noble, | Alfred H. Isaacson, |
| Moses Greenwood, | Rich'd Milliken, |
| Alfred S. Huntington, | Sam'l E. Moore, |
| Hugh McColl, | Wm H. Henning, |
| Marshall J. Smith, | Thos M. Scott, |
| L. Caulfield, | Joseph Block, |
| John Chaffe, | J. S. Jennings, |
| L. H. Terry, | E. T. Suchner, |
| Jos D. Blair, | H. H. Ware, |
| | Sam'l Friedlandier. |

4oc—6 m

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

## SCRUGGS & BARTLETT,
## ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

Avances faites sur consignations. 23 jan—1an

## R. C. BARROW,

AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

—ET—

Agence Générale. Bureau.

15..........Rue Carondelet..........15

SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

## BUSH & GOODE, Avocats,

LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 92, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Ascomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

## Bois de choix pour comptoirs, etc.

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour obtenir une consignation. A vendre également, au fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
1oin—1an rue Carondelet No 184.

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

## HAY & MEHLE,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

15janv—6m Rue du Commerce, 62 (44) Nlle-Orléans.

---

# VENTES A L'ENCAN.

### PAR VINCENT & CO.

## Grande vente, sans réserve, de

Marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 2 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant en partie

Caisses et Balles

cotons bleus et cotons écrus à draps et à chemises; toiles blanches et en couleur; indiennes américaines standard; ginghams et listados fil; jaconats, linons et organdis, instamnes, de meubles, batistes; percales, ginghams, Cimbrais; osnaburgs et Lowells; grenadines, mousselines, mousselines laine et fil; toile à moustiquaires, bobinet; alpacas unis, noirs et gris; tape checks, barèges à voiles; ripkas, jeans et linseys.

—Egalement—

Un assortiment général de marchandises sèches de fantaisie, telles que corsets, mouchoirs, bonneterie, madras, parasols, nappes, serviettes, chemises, chaussons, malakoffs, notions, &c, &c. 2 avril

### PAR E. ROGER & CO.

## Vente sans réserve.

Bottes, Souliers, Linge fait, Chemises et Chapeaux.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 2 avril, à 10 heures, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment complet pour hommes, femmes et enfants.

—Aussi—
100 lots linge fait, de saison.
—Aussi—
50 douzaines chemises.
— Et —
Une facture chapeaux.
Conditions à la vente. 1er avril

Vente péremptoire de Glaces françaises, Pendules, Chandeliers, Sacs, Sacs-Nécessaires, Sacs de voyage, d'importation nouvelle.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, le deux avril, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Glaces françaises biseautées, ovales; glaces carrées, cadres dorure riche, pendules albâtre et or, à sujets, socles d'ébène avec verres, chandeliers, valises, sacs de dames en cuir vert et de Russie, sacs-nécessaires, sacs de voyage, pour clore une importation.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

### PAR S. GUINAULT

Jolie maison sur la rue Kerlerec, Nos 55 et 57.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec et Histoire, sur 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre les rues Craps et Amour—Ensemble une maison couverte en ardoises, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, une bâtisse haute dans la cour de quatre chambres, une autre bâtisse de deux chambres et un bucher de deux chambres, cour carrelée, jardin, puits, citerne, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant E. Eude, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 29mars—

Succession de Marie Blondeau, Veuve de M. M. Menvielle.

Vente sans aucune réserve pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 4 avril 1868, il sera vendu, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Sept lots de terre formant le presque totalité de l'îlet renfermé par la Promenade St-Bernard, les rues Orelly Tonti et Rocheblave, mesurant 311 pieds de face à la Promenade St-Bernard, 254 pieds de face à la rue Orelly, 141 pieds 10 pouces de face à la rue Rocheblave et 29 pieds sur la ligne la plus rapprochée de la rue Tonti. Ensemble, une maison de deux chambres, cabinet, cuisine et hangar, porte cochère, écurie pour deux chevaux et chambre à fourrage, citerne sous le hangar, porte cochère, &c. Toute la propriété est entourée. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit, en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt de date.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public.
29 mars

Maison rue des Français.

Par S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 36 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue des Français, sur 83 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre Amour et Bons Enfants. Ensemble une maison de quatre chambres avec écurie, jardin, puits, citerne, &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis.

Meubles de bureau, Prélats, Coffres-forts, etc.

Succession de LAZARUS ALCIDE LEBLANC
PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 2 avril 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre la rue Levée et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 23 février 1868—

Un lot de meubles consistant en bureaux, coffres-forts, pendules, chaises, tabourets, armoires, bibliothèque, prélats, etc, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 22 mars—27—2 av

Succession de Basile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 mars 1868, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet compris entre les rues Romain, Derbigny, St-Philippe et Ursulines, mesurant en mesure française, 27 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Romain, 69 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 32 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté, et de l'autre côté 31 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5 et 7 et 8. Ensemble une maison de trois chambres plus, désignées sous les Nos 1, 2 et 3, deux chambres dans le fond, cuisine, chambre à domestique, cour, puits, jardin, &c, &c.

Conditions—Comptant, en billets des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant O Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.
31 mars—avr 7,18,25; mai 2

# INSTITUTIONS

## INSTITUT IRVINGTON,

A IRVINGTON (New-York.)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore (Md.) vient d'être transportée à Irvington, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est en même temps des plus salubres et l'une des plus belles.

Les cours d'études embrassent toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes, etc. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à

A. BOURSAUD, principal.

Référence: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 15 mars—1m,3fps

## INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON.

*No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital*

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement 21août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle pour s'habiller professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons marquantes de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les voies du commerce. Catalogues envoyés à qui le désire.

8nov RUFUS DOLBEAR Président.

## COLLEGE
## DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité.

Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent une égale attention.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix: $4.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Bourbon et Bourgogne. 21 oct—MVD

## AGENCE GENERALE

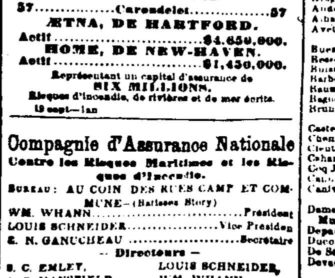


Eau-de-vie Saurac de Forge & Fils.
De Alphonse Cabanac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co.
27fév—1an 37, Vieille Levée.

## Wm. B. MORRIS & Co.

AGENCE D'ASSURANCE.

37..........Carondelet..........37

ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif ..........$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif ..........$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de
SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
19 sept—1an

## Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Batisses Story)

WM. WHANN..............................Président
LOUIS SCHNEIDER..............................Vice Président
E. N. GANUCHEAU..............................Secrétaire

—Directeurs—

| | |
|---|---|
| S. C. EMLEY, | LOUIS SCHNEIDER, |
| A. S. MANSFIELD | WM. WHANN, |
| D. C. McCAN, | J. M. LAPEYRE, |
| W. W. HOWE, | S. L. MILLAUDON, |
| GEO. W. COCHRAN, | GEO. W. PORCH, |
| | J. F. H. GRACE. |

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, du Bureau des Assureurs de cette ville. 12 oct—1a

L'ETAT DE LA LOUISIANE.—Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans.—Je certifie, par les présentes, que le onzième jour de février 1868, jugement a été rendu, dans cette Cour, dans le procès suivant, No 20,655. Marianne Dazet, femme de Ferdinand Cais, contre son mari.—Sur motion de Fred. Bulsion, avocat de la demanderesse dans cette Cour pour production, à la Cour, de preuves à l'appui de la demande et la loi et la preuves étant en faveur de la demanderesse—Il est adjugé et décrété que la demanderesse soit en conséquence séparation de corps et de biens entre les parties et condamnant le défendeur à payer les frais.

Jugement signé le 19 février 1868.
(Signé) G. DUPLANTIER Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 19 février de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.

ZACK J. DOWTY, Député Greffier.
6mars—6,23 fév

---

# VENTES A L'ENCAN

### PAR HOFFMAN MARKS & CO

Habillements et Lingerie, Meubles, etc.

350 Lots habillements de saison,
250 " lingerie,
150 malles et valises.
— Egalement —
Une caisse d'habillements avariés.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

JEUDI, 2 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

350 lots d'habillements de saison.
250 lots de lingerie,
100 malles et valises.
— Egalement —
Une caisse d'habillements avariés.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis 2 avril

### PAR CHS. T. NASH.

Continuation de la grande vente, sans réserve, de Gages non rachetés, s'élevant à plus de $30,000 de Diamants, Montres en or et en argent, Chaînes et Bijoux de toute espèce au "St. Charles Loan Office", au No 15 de la rue St-Charles.

PAR CHS. T. NASH, Encanteur.
Bureau au Masonic Hall, Auction Mart, au coin des rues St-Charles et Perdido.

LUNDI 6 du courant, à 7 heures du soir, au "ST. CHARLES LOAN OFFICE", No 15 de la rue St-Charles, il sera vendu, sans limite ou réserve—Un des plus grands et des plus beaux stocks de bijoux, diamants, montres en or et en argent; fourchettes, cuillers et coutellerie, à café, en argent. Les diamants sont de première eau. C'est le plus beau stock qui ait jamais été offert à l'encan au Sud. L'occasion est excellente pour les spéculateurs, les bijoutiers, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 2 avril

### MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles. Meubles. Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, le 2 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 87 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête, en acajou et en noyer; sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poëles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi le 2 avril à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lizer, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis mars

### PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Jolie Maison en bois, à étage et à mansarde, avec quatre terrains bien améliorés, dans la rue Philippe, entre Chesnut et Coliseum.

Succession de feu W. H. Peet, décédé.
No. 25,903.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 27 février 1868 et rendu dans la susdite succession, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés suivantes, de très grande valeur, situées dans le Quatrième District—

La grande et belle maison en bois, à étage et à mansarde (ancienne résidence du défunt) avec quatre terrains désignés par les Nos 3, 4, 5 et 19 de l'îlet No 152, compris entre les rues Philippe, Coliseum, Chesnut et First. Le terrain No 3 a 28 pieds 4 pouces de face à la rue Philippe, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 4 touche au terrain No 3 et mesure 28 pieds 4 pouces de face à la rue Philip sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 125 pieds. Le terrain No 5 touche au terrain No 4; il a 28 pieds 4 pouces de face à la rue Philippe, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, faisant un total de 85 pieds de face à la rue Philippe, sur 125 pieds 5 lignes de profondeur; et le terrain No 19 a 33 pieds de face à la rue Chesnut, sur 125 pieds 5 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et vient se terminer sur une façade sur la rue Chesnut.

Ensemble, les améliorations, comprenant:

Une jolie maison en bois, à étage et à mansarde, très bâtie, avec tous les agréments modernes, ayant, au rez-de-chaussée, une galerie de 7 pieds de large, 2 grands salons de 17 pieds 6 pouces sur 19 pieds, et 16 pieds de haut, ouvertures sur côté et salle à manger, cabinet de toilette, cinq pieds 6 pouces de large, dont galerie large de 15 pieds, salle de bain, et à étage: trois grandes chambres. Au dessus, une galerie se trouvant avec celle du rez-de-chaussée; deux grandes chambres à coucher de 18 pieds 9 pouces sur 18 pieds 9 pouces, et 12 pieds de haut, avec cabinets de toilette; deux chambres à coucher de 18 pieds 9 pouces sur 12 pieds 9 pouces, chambre à coucher de 15 sur 16 pieds, chambre pour le linge et lieux d'aisances, trois grandes cuves. Gaz dans toute la bâtisse. Le terrain qui s'étend sur la rue Chesnut, a une remise en bois et jardin.

C'est une des meilleures propriétés du Quatrième District; elle est à un demi-mille du chemin de fer de Jackson, à peu de distance des lignes des rues Prytanée et Magazine. Le voisinage est des plus respectables.

CONDITIONS—Un tiers comptant; le reste à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque spéciale sur les propriétés, portant intérêt à 8 pour cent l'an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec la clause de cinq pour cent (honoraires d'avocat) en cas de poursuites judiciaires.

L'acte de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James W. Breedlove, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
1er m—14 21 28—avril

AVIS IMPORTANT.

Aux consommateurs de glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse. No 17.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à la enchère publique—

10 actions du "New Orléans Ice Company" (Compagnie de Glace de la Nouvelle-Orléans) à $100 par action payées. Les lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29mars

## LIVRES A L'ENCAN,

—Tous les soirs—

Ouvrages classiques, en prose et en vers, Ouvrages de Science et d'Art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Livres élémentaires, d'Education, &c, Papeterie et Articles de Bureau.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

TOUS les soirs à 7 heures, au magasin No 16, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu le stock entier de—

THOMAS L. WHITE, en faillite.

jusqu'à ce que l'on ait tout vendu, par ordre de M. E. F. Norton, syndic général des engagements.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 31 mars

*Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.*

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur,
Bureau, Exchange Place 17.

SAMEDI, 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 21 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites

1o—LA JOLIE RÉSIDENCE EN BOIS, A ETAGE, avec un grand terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Constance, Second et Troisième. La terre est coupée en quatre terrains (Nos 3, 4, 5 et 6) qui ont chacun 30 pieds de face à la rue des Magasins, sur 135 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison en bois, à étage, renfermant au rez-de-chaussée et au-dessus: corridor et grands salons au rez-de-chaussée et chambres à coucher au dessus; un étage attaché à la maison; une autre bâtisse en bois, à étage, dans la cour; remise à étage, écurie, chambre à fourrage, &c.

Le terrain est disposé en jardin, avec puit; il y a des promenades couvertes et une grille en fer sur toute la façade. La maison vient d'être complètement réparée. Comme demeure, elle offre autant d'avantages et d'agréments qu'aucune autre.

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Terpsichore, Melpomène Camp et Magasins. La propriété est composée de deux terrains ayant ensemble 53 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison cottage en bois, à ...; une galerie large sur la façade et un corridor au milieu, une cuisine, etc.

Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant J. Bendernagel, notaire public, aux frais des acquéreurs.
31 mars—31—1,18,25 avr—2 mai

## Avis.

GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le carré de la ville et autres Districts. Aussi: Fonds à placer sur hypothèque à des taux raisonnables à l'office de J. SAUVAGE, Courtier, No 111 Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti. 24 mars—2m

## Bois, Charbon, Sable, &c.

J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Tropiques),

Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, Sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.

LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 33 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

TRAITEMENT SPECIAL GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie et des voies urinaires.—La guérison de la Surdité chronique qu'elle soit, est garantie en 20 jours.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 3 heures. Résidence, rue d'Orléans No 76. 14janv—1an

## CONSULAT DE FRANCE.

Avis Mensuel. Avril 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

| | |
|---|---|
| A | L |
| Amelin Alexandre | Lacomme Edouard |
| Avinelle Caudide | Laporte & Delcours (MM) |
| Avet Jean Joseph | Lalargue Léo |
| Aragon Louis | Lafourette Alexis |
| Audois Emile | Landreau Jean |
| Abacaze directeur | M |
| Avet J | Meaume |
| B | Marrot Auguste |
| Buer Juste | Moutamat N |
| Besson Joseph | Mande Adonne |
| Boisaiere Romain | Mathieu Jean |
| Barbot, née Catineau Mme | Mary Louis Prosper |
| Baumarel Félix | Marry Louis |
| Bagnères François | N |
| Brunet Léon | North Hélène |
| C | O |
| Castex Malvina | Ory Charles |
| Chemin André | P |
| Cleutat Louis | Perrot Charles |
| Cabaré Victor | Piabat James |
| Coq Jean | Pattier Edouard |
| Cain (bouttier) | Pelmat André (ses époux) |
| Canival Placide | Panel ou Pauot Joseph |
| D | Poutrat Julien |
| Damelot Jules, née Huyck Mme | Plaude Leopold |
| Depas Benjamin | R |
| Duco Jacques | Roy Auguste |
| De St Omer Alfred | Rebin Augustin |
| Deveaux Achille | S |
| F | Suau Auguste |
| Fourneret Eugène | Sallott Aloyer |
| G | Seutille Jean |
| Gay Charles | Sichel Mathilde Mlle |
| Gauche John | Strobel Ignace |
| J | T |
| Jadeau Louis | Tiguerre |
| Jouanin Adrien | V |
| L | Vuillermet Aimé |
| Laporte Baptiste | Verrier Emile |
| Lapeurière Joseph | Voguet Jn Mte Paul |
| | Vitaret Bertrand |

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après-midi. 1er avril

**JEAN SEGASSIE vs BRE & CO.**

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,200—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de:

Le fonds de chantier de bois appartenant aux défendeurs situé à Algers, rive droite du fleuve Mississipi, en cette Paroisse, près du Dépôt du Chemin de fer des Opelousas, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27,31—avril 3,5,8